

## ORIGINE DE CERTAINES LOCUTIONS

## SE METTRE SUR SON TRENTE ET UN

Depuis l'origine de la langue jusque dans la seconde moitié du dix-septième siècle, la préposition *sur*, souvent employée sous la forme *sus*, accompagna le verbe *mettre*, avec lequel elle formait le sens figuré d'accuser, comme le montrent ces exemples :

Home qui plaide en curt... e home li *metted sur* qu'il ait dit chose que il ne voille conustre...

(Lois de Guillaume, 28.)

Et l'autre partie leva l'un des tesmoins et li *mist sus* qu'il estoit faus tesmoins.

(BEAUMANOIR, VI, 34.)

Là se souvent des gens de male guise, Qui *m'ont mis sus* mensonge à escient.

(QUESNES, *Romancero*, p. 80.)

Et le frère du seigneur de la Rivière mourut en prison, et lui *mit on sur* qu'il s'estoit tué d'un pot.

(PHIL. DE FÉNIN, 1413.)

Mais accuser quelqu'un de quelque chose, c'est l'en charger, le lui mettre sur le dos ; et, comme une expression figurée a toujours été d'abord prise au sens propre, il est probable que *se mettre sur* a eu autrefois la signification de se vêtir de : les Anglais, qui ont conservé plus d'une tournure de l'ancien français, ne disent-ils pas encore *to put on* dans le double sens d'accuser et de mettre un vêtement ?

D'où il suit que *se mettre sur son trente et un* veut dire, sans ellipse, se mettre sur le dos son trente et un.

Reste à savoir maintenant quel est le vêtement qui a pu être baptisé de cette singulière façon.

On trouve ce qui suit dans Van Tenac (*Académie des jeux*, d. 213.) :

Le *Trente et un* est un jeu de hasard entre un banquier et des pontes dont le nombre est indéterminé. En voici les règles :

1o. Le banquier ayant un jeu de cinquante-deux cartes, ou même deux ou trois jeux, selon le nombre des pontes, mêle tout ensemble, fait couper, puis il distribue à chacun et à lui-même, une par une, trois cartes. Les figures valent dix, les autres cartes les nombres qu'elles indiquent ; l'as a le privilège de valoir onze ou un, selon qu'il convient à celui qui l'a en main.

2o. La distribution de ces trois cartes étant terminée, chacun regarde son jeu. Celui dont les trois cartes forment *trente et un* les montre et reçoit du banquier deux jetons d'une valeur déterminée au commencement du jeu. Si le banquier a *trente et un* d'emblée, chacun des pontes lui paye deux jetons, excepté ceux qui auraient *trente et un*, lesquels, dans ce cas, ne payent ni ne reçoivent rien.

3o. Le banquier n'ayant pas *trente et un* d'emblée demande qui veut carte ; le premier à sa droite a la parole, et les autres successivement. Celui qui croit avoir un jeu trop faible demande carte ; on lui en donne une ; il la regarde, et il peut ainsi en prendre successivement plusieurs ; mais s'il arrive à dépasser le point de *trente et un*, il crève, il paye deux jetons au banquier.

Or, comme il résulte de cette citation qu'un jeu dont il s'agit le point de *trente et un* est le plus beau, je crois qu'on aura appelé familièrement *trente et un* le plus bel habit de quelqu'un, et qu'on aura dit de lui qu'il *se mettait sur son trente et un* pour signifier qu'il se parait de cet habit.

L'auteur que je viens de citer insinue dans sa préface que le jeu de *trente et un* fut inventé en 1789, ce qui ferait remonter l'expression de *se mettre sur son trente et un* au plus à cette époque.

Dès l'année 1789, le jeu exilé des maisons particulières, s'était réfugié dans les tripots clandestins. Un sieur Azon, à qui l'on attribue l'in-

vention du *trente et un*, fut l'un des premiers, etc., etc.

Mais c'est une profonde erreur, attendu que ce jeu de cartes est mentionné dans le dictionnaire de Furetière, qui, comme on sait, fut publié en 1727.

## SE MOQUER DU TIERS ET DU QUART

Voici, en substance, comment M. Charles Nisard explique cette expression dans ses *Curiosités de l'étymologie française* (p. 22) :

Il y a, dans notre langue, beaucoup de locutions proverbiales qui ont pris leur origine dans une taxe, un impôt, une redevance quelconque. *Se moquer du tiers et du quart* est du nombre.

Comme les impôts, les taxes pesaient principalement sur le peuple ; il y rapportait tous les maux qu'il endurait ; il y comparait ce qu'il haïssait et ce qui lui causait le plus de gêne, et, en créant des métaphores, il créait des proverbes.

Parmi les nombreux impôts qu'inventa la féodalité, il y avait le *tertium* qui était ou la troisième partie de la dîme, ou le droit de mutation dû au seigneur par le vassal qui vendait son bien, ou le droit d'enlever les gerbes dans sa censive, ce qu'on appelait le *champart*, ou le droit sur la vente des coupes de bois et de la vendange, nommé *tiers et danger*, etc. Il y avait de plus la *quarta*, qui était tantôt la prestation en nature prélevée sur le blé, le foin, les fruits, tantôt la taxe exigée d'un mort avant d'être mis en terre. Il y avait aussi le *quarto* ou le *quartum*, autre prestation en nature, affecté surtout au produit de la vigne. Enfin, il y avait le *quint* appelé aussi *quint relief*. C'était la cinquième partie d'une terre vendue, partie qui était payée, selon les localités, soit par l'acheteur, soit par le vendeur.

On trouve dans un relevé fort curieux des biens ecclésiastiques en France, au commencement du dix-huitième siècle (*Descript. de la carte célestinique*, 2e édit., 1715), le passage suivant :

Sont fournis lesdits ecclésiastiques de deux cent cinquante-neuf mille métairies et sept mille arpens de vignes qui sont par eux baillées à ferme, sans comprendre trois mille arpens où ils prennent le *tiers et le quart*.

On peut naturellement conjecturer de tout cela que, si les hommes qui avaient du bien au soleil et qui, par conséquent, étant soumis à ces impôts, avaient peu de disposition à s'en moquer, il n'en était pas de même des gueux qui, n'ayant rien, ne payaient aucun impôt, *se moquaient du tiers comme du quart* et rappelaient aux officiers du fisc que "là où il n'y a rien, le roi perd ses droits."

Mais je ne puis admettre cette explication du proverbe, et je vais faire connaître les raisons que j'ai pour cela :

1o. La véritable explication de l'expression *le tiers et le quart* doit convenir à cette expression dans toutes les phrases où elle peut se rencontrer, comme les suivantes, par exemple :

Tout passait par son étamine ;  
Aux dépens du *tiers et du quart*  
Il se divertissait...

(LA FONTAINE, *le Roi Candale*.)

Et l'on y sait médire et du *tiers et du quart*.

(MOLIÈRE, *Tart.*, I, 1.)

Vous savez avec quelle bonne foi j'ai prêté mon argent au *tiers et au quart* depuis deux ans.

(DANCOURT, *Désol. des Joueuses*. sc. IX.)

Or, l'explication de M. Ch. Nisard étant fondée sur le fait que ceux qui n'avaient rien se moquaient des impôts portant les noms de *tiers* et de *quart*, elle n'est nullement applicable aux cas nombreux où la locution n'est pas le complément du verbe *se moquer*, et par conséquent elle ne peut, à mon avis, être tenue pour la vraie.

2o. Comme jusqu'ici il n'a pas été trouvé d'exemple de *le tiers et le quart* avant le dix-septième

siècle, il est permis de croire que cette locution, qui ne se dit que des personnes, n'a point pour origine des noms d'impôts du système féodal.

3o. M. Ch. Nisard cite, à la vérité, une phrase où *le tiers et le quart* signifie un prélèvement sur le produit d'une propriété. Mais, évidemment, cette expression ne signifie point le total du produit ; et comme je trouve partout que *le tiers et le quart* veut dire tout le monde, toute personne indistinctement, il me semble voir encore là une preuve que *le tiers et le quart* n'a point une origine fiscale.

D'après Littré, *le tiers et le quart* veut dire tout simplement la troisième et la quatrième personne d'une façon indéterminée, opinion que le célèbre lexicographe appuie sur la phrase suivante, où *en tiers et en quart* sont employés en effet comme les troisième et quatrième personnes :

Grammont soupait continuellement *en tiers ou en quart* avec eux (Liory et des Ormes.)

(SAINT-SIMON, 132, 210.)

Je pense que c'est la meilleure explication qu'on puisse donner de la locution dont il s'agit.

## LOI DE LYNCH

On s'est souvent demandé s'il fallait dire *loi du Lynch* ou *loi de Lynch*.

Il est évident qu'il faut *du* si *Lynch* est un nom commun, et *de* si c'est un nom propre.

Or, voici ce que je trouve à ce sujet dans Block (*Dictionnaire général de la politique*, p. 546) :

"On ne sait pas exactement quel est le personnage qui, dans l'Amérique du Nord, a donné son nom à cette forme de procédure sommaire suivant laquelle le peuple, sans autre formalité légale et sans appel, saisit le criminel, le condamne et l'exécute séance tenante.

"Ce qu'on rapporte de plus probable, c'est que *Lynch* était un fermier de la Virginie qui trouvait plus simple de se faire justice lui-même que de recourir aux tribunaux : il était à la fois le juge et le bourreau.

"L'imagination populaire, frappée sans doute des excès de ce redoutable justicier, a consacré son nom en l'entourant d'un prestige sinistre ; le *juge Lynch* est encore un sujet d'effroi à cause des souvenirs vagues mais terribles qu'il rappelle, et des appréhensions qu'il cause dans un pays où personne n'est sûr de ne pas être *lynché* le lendemain."

Puisqu'il est démontré que, quelle que puisse être l'origine du personnage, *Lynch* est un nom propre, il faut dire *la loi de Lynch*, et pas autrement.

## PANDORE

Un émule de Pandore, c'est un parfait gendarme.

Nous avons, depuis une trentaine d'années, une chanson intitulée : *Pandore ou les deux gendarmes*, laquelle commence ainsi :

Deux gendarmes, un beau dimanche,  
Chevauchaient le long d'un sentier ;  
L'un portait la sardine blanche,  
L'autre le jaune baudrier.  
Le premier dit d'un ton sonore :  
"Le temps est beau pour la saison !"  
— Brigadier, répondit *Pandore*, (bis)  
Brigadier, vous avez raison."

Et suivent cinq autres couplets ayant ce même refrain bissé, où *Pandore*, simple gendarme, approuve toujours son supérieur, quoi que celui-ci puisse dire.

Cette chanson a été composée, paroles et musique, par Nadaud, le premier de nos chansonniers modernes, et elle était chantée par Levassor, célèbre acteur du Palais-Royal. Elle devint rapidement populaire ; tout le monde, il y a trente ans, connaissait *Pandore*, et, grâce au ridicule qui s'attacha à ce personnage, son nom nous est resté, dans le sens ironique, pour désigner le gendarme modèle, celui qui ne sait que recevoir l'ordre et obéir.